MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA CENT DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 06 novembre 2026

Sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA TULUKA a présidé, ce vendredi 06 novembre 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la cent deuxième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. *Communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;*
II. *Points d'information ;*
III. *Approbation de relevés de décisions du Conseil des Ministres ;*
IV. *Examen et adoption d'un dossier ;*
V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DE LA PREMIERE MINISTRE

La communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement au Conseil a porté sur trois (03) principaux points :

1. De sa mission en République-Unie de Tanzanie

Sur invitation de son homologue, la Première Ministre a effectué, du 2 au 4 novembre 2026, une mission officielle à Dar es Salaam et à Dodoma, accompagnée du Ministre des Infrastructures et Travaux Publics.

Elle a participé à la Conférence des femmes parlementaires de la région des Grands Lacs et a échangé avec son homologue pour renforcer le dialogue bilatéral sur la coopération économique, les infrastructures, la sécurité et l'intégration régionale.

Le Président de l'Assemblée nationale et cinq députées ont également participé à cette première Conférence des femmes parlementaires du Forum des Parlements de la CIRGL, sur le thème : *« Pour une région des Grands Lacs pacifique et développée ».*

Plaidant pour une représentation féminine plus active, notamment dans le processus décisionnel, la Première Ministre a rappelé la situation des femmes et des jeunes filles de l'Est de la République Démocratique du Congo, victimes de violences sexuelles et de déplacements forcés du fait de l'agression rwandaise.

Sa visite du port de Dar es Salaam et du port sec de Kwala a permis d'échanger sur la fluidité du transit, la réduction des délais et des coûts, ainsi que sur le rôle du corridor central (Dar es Salaam, Kigoma, Kalemie, liaisons ferroviaires et lacustres) dans le désenclavement de l'Est du pays.

La Tanzanie a mis à la disposition de la RDC un espace de 45 hectares à Kwala pour un port sec congolais, destiné à la réception, au stockage, au traitement et au dédouanement des marchandises, notamment minières. Un contrat d'aménagement a déjà été signé par le Vice-Premier Ministre en charge des Transports et le développeur qu'elle a rencontré sur le site.

La Première Ministre et sa délégation ont également visité, à Dodoma, la cité gouvernementale de Mtumba, où un espace a été mis à la disposition de la RDC pour la construction de sa future Ambassade.

Enfin, la République-Unie de Tanzanie a sollicité le soutien de la RDC à sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies (2029-2030), dont l'élection est prévue en juin 2028. Le Premier Ministre tanzanien a indiqué que son pays soutiendrait la candidature de la RDC à l'UPI et a sollicité la réciprocité.

Pour une prise en compte stratégique et opérationnelle des retombées de cette mission, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et du Désenclavement ; la Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise ; ainsi que le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics seront conviés à une séance de travail à la Primature, dans les plus brefs délais.

2. Du retrait de de notre pays de la liste grise du GAFI

Après l'annonce, le 30 octobre 2026, de la sortie de la RDC de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI), grâce à l'engagement personnel du Président de la République dans le renforcement de la gouvernance financière et la lutte contre le blanchiment des capitaux, et l'implication des Ministères de

la Justice et des Finances, ainsi que des services concernés (dont la CENAREF qu'elle a félicitée), la Première Ministre a rappelé au Gouvernement la nécessité de poursuivre les réformes afin d'en consolider les acquis.

Chaque Ministre concerné, a-t-elle insisté, devra veiller à l'application effective des mesures relevant de son secteur, à la continuité des activités de contrôle et au renforcement de la coopération entre les services compétents.

Le Gouvernement considère cette avancée comme une opportunité de renforcer durablement le dispositif national de prévention de la criminalité financière, par la mise en œuvre d'une politique nationale permanente et durable.

Dans ces conditions, elle envisage de convoquer, dans les plus brefs délais, une réunion de cadrage stratégique, impliquant notamment la Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise ; le Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ; le Ministre des Finances, en collaboration avec la Cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF) et la Banque centrale du Congo.

3. De la mise à la retraite des agents de l'Office National des Transports

Dans le droit fil des orientations du Président de la République (justice sociale et reconnaissance envers les compatriotes ayant longtemps servi la Nation), le Gouvernement poursuit l'apurement des droits des agents et fonctionnaires admis à la retraite.

Grâce à l'opérationnalisation du Fonds Social institué à cet effet, une enveloppe de 35 millions de dollars américains a été rendue disponible pour l'ONATRA SA, destinée à l'apurement des droits de ses agents retraités.

Cette démarche a vocation à s'étendre à d'autres entreprises du Portefeuille de l'État confrontées à un passif social important, notamment la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC) à Lubumbashi, dans le cadre d'une approche structurante, équitable et financièrement soutenable.

Dans la même perspective, des travaux se poursuivent au sein de la Fonction publique pour apporter des réponses cohérentes et durables à cette problématique sociale.

La retraite doit demeurer l'aboutissement digne d'une carrière, et non une source d'incertitude. L'ambition du Gouvernement est de traduire ses engagements sociaux en résultats concrets au bénéfice de ceux qui ont dignement servi la Nation.

À cet effet, la Première Ministre a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et du Désenclavement, et à la Ministre du Portefeuille, de lui soumettre, dans trente (30) jours, un calendrier précis d'apurement des décomptes finaux des retraités de l'ONATRA SA, en veillant à l'effectivité des paiements, ainsi que des propositions concrètes pour l'extension progressive de ce dispositif aux autres entreprises concernées.

Avant de clore sa communication, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a salué la validation de la politique commerciale de la RDC à Genève par tous les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cet examen réussi constitue une occasion de consolider les réformes engagées, car elles renforcent la crédibilité de notre pays auprès des partenaires internationaux.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *La participation remarquable du Président de la République, Chef de l'Etat au 3ème sommet Russie-Afrique à Moscou, sanctionnée par la signature des Accords dans plusieurs secteurs ;*
- *La satisfaction de la population, particulièrement les Kinois, suite à l'annonce de la dotation prochaine par le Gouvernement de 500 minibus « Esprit de Vie » à la société TRANSCO pour renforcer le charroi du transport public dans la capitale Kinshasa.*

Sur un autre volet, il a fait part au Conseil du rappel fait à l'opinion publique, en sa qualité de gestionnaire des partis politiques, sur les dispositions des articles 6, 29 et 31 de la Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques qui interdisent aux partis politiques, sous

peine de dissolution, toute activité à caractère militaire, paramilitaire ou assimilée, sous quelque forme que ce soit.

A lui de marteler : *« Le Ministère de l'Intérieur mettra en œuvre les mesures prévues dès lors que des violations de ces dispositions seront constatées. »*

Par ailleurs, le regain des crises institutionnelles dans deux provinces Tshuapa et Mongala a été évoqué. Les animateurs de ces institutions provinciales ont été convoqués à Kinshasa pour consultations. Son Ministère poursuit en même temps le monitoring de la situation dans les autres provinces afin de prévenir tout effet de contagion susceptible de compromettre la stabilité de leurs Institutions.

Au chapitre sécuritaire, le Rapport à mi-parcours de la mission d'identification des éleveurs transhumants dits « Mbororo » organisée dans les 3 provinces du 24 août au 16 octobre 2026 a été passé en revue. Fort des résultats présentés dans les détails, des recommandations précises ont été formulées au Gouvernement quant à ce.

Enfin, la situation aux frontières a été examinée.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a brossé la situation opérationnelle et sécuritaire principalement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Il a rassuré que nos Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) restent en alerte et font systématiquement échec aux attaques de la coalition ennemie pour défendre vaillamment nos populations.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 24 octobre au 04 novembre 2026.

Au Maniema, de fortes pluies et vents violents ont entraîné 10 décès, 38 blessés, la destruction de plus de 7 800 maisons et l'endommagement de près de 1 900

autres, ainsi que de nombreuses écoles, principalement à Kindu, Kibombo, Kabambare et Salamabila.

Dans le Lualaba, des pluies diluviennes à Sandoa ont fait 14 blessés, emporté les toitures de 156 maisons et endommagé 8 écoles et 3 centres de santé. Dans le Tanganyika, le territoire de Nyunzu a enregistré 5 décès et plusieurs blessés, dont des élèves, suite à la foudre lors de fortes pluies. Et au Kongo-Central, dans le territoire de Sekebanza, de fortes pluies et vents violents ont blessé 8 personnes, détruit 28 maisons (sur 53 touchées) et endommagé 2 écoles, 4 églises et 7 ouvrages d'assainissement.

Le Conseil a été informé de la situation d'urgence humanitaire dans les sites des déplacés internes fuyant les atrocités commises par l'agresseur rwandais et ses supplétifs M23/AFC dans les zones sous occupation, et celle des conflits intercommunautaires dont des cas ont été recensés dans la Tshopo, le Sankuru et la Mongala.

Face à ces urgences humanitaires, elle a fait état des différentes actions menées et en cours, ainsi que des priorités identifiées mobilisant le Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation épidémiologique dans le pays.

Au sujet de la maladie à virus Ebola, le foyer s'est déplacé vers le Nord-Kivu qui compte le plus grand nombre de notification de cas. La province de l'Ituri reste l'épicentre cumulé avec 70% de cas au total mais ne conduit plus la dynamique et n'enregistre plus que 37,1% de nouveaux cas. La zone de santé de Mandina a pour sa part passé son pic, sans sortir du danger.

Depuis le début de l'épidémie jusqu'à ce jour, il a été dénombré plus de 2.881 guéris avec un taux global de suivi de malade de 83,9%.

À ce jour, l'épidémie demeure active dans 6 provinces, à savoir : Ituri, Nord-Kivu, Haut-Uélé, Tshopo, Bas-Uélé et Nord-Ubangi. Le Sud-Ubangi dépasse 42 jours sans nouveau cas.

Sur les 178 zones de santé que comptent les 7 provinces touchées, 58 sont actuellement affectées par l'épidémie. Parmi ces zones de santé, 25 n'ont enregistré aucun nouveau cas confirmé depuis au moins 21 jours.
Dans ce groupe, 10 zones totalisent entre 21 et 42 jours sans nouvelle notification, tandis que 15 n'ont rapporté aucun nouveau cas confirmé depuis 42 jours.

Cette évolution témoigne des progrès favorables de la riposte et d'un recul de la transmission dans plusieurs foyers. Toutefois, ces acquis doivent être consolidés par le maintien d'une surveillance épidémiologique renforcée, afin de prévenir toute résurgence.

Au sujet du Choléra, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a noté globalement une diminution du nombre de cas suspects. La tendance générale actuelle est à la baisse depuis le pic de la 38ème semaine.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur de la Formation Professionnelle

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a informé le Conseil de l'appui institutionnel de l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Convention de 1989 sur l'enseignement technique et professionnel.

Cet engagement en cinq axes majeurs, ayant fait l'objet des échanges avec le Directeur Général Adjoint de l'UNESCO le 21 octobre 2026, vise à garantir l'inclusion et l'accès équitable à la formation pour la jeunesse vulnérable, tout en alignant la Politique Nationale de la Formation Professionnelle (2026-2035) sur les besoins réels de l'économie (mines, transition écologique, agriculture moderne, numérique). Cela implique le développement d'un système de qualification crédible, avec le soutien technique de l'UNESCO pour la Validation des Acquis de l'Expérience et le Cadre National de Certification.

L'UNESCO s'engage par ailleurs à mobiliser des partenaires pour la modernisation des infrastructures de formation (réhabilitation et équipements de pointe) et à renforcer le statut ainsi que la formation continue des formateurs congolais via des bourses et certifications internationales.

Enfin, pour positionner la RDC comme un pôle d'intégration régionale, l'appui de l'UNESCO facilitera les partenariats transfrontaliers, les jumelages avec des

centres d'excellence mondiaux et le transfert de technologie vers les institutions de formation congolaises.

Cet appui institutionnel, effectif dès décembre 2026, marque un tournant décisif pour la relance et la revalorisation de la Formation Professionnelle en RDC. Il la positionne comme un pilier stratégique du développement socio-économique, cessant d'être une simple variable d'ajustement du système éducatif.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a fait le point au Conseil des enjeux autour de la Candidature de la RDC pour abriter le Bureau Régional du Centre Consultatif pour le Règlement des Différends entre les Investisseurs et les Etats.

Il a rappelé que la candidature de la RDC a été formellement validée lors de la 29ème Réunion du Conseil des Ministres du 24 janvier 2024. À cette occasion, notre Gouvernement s'est engagé à accompagner l'établissement du Centre et la mise à disposition d'espaces de bureaux au sein du Centre Financier de Kinshasa. Ces engagements ont été réitérés lors de la défense de notre candidature devant les instances internationales à Paris en décembre 2025.

Les membres du Gouvernement ont été informés que l'arbitrage final pour le Bureau International disputé entre la Thaïlande et le Maroc interviendra dès le début du mois de janvier 2027. Ce qui va accélérer irrémédiablement le calendrier global d'attribution des sièges.

Des recommandations stratégiques relatives à ce dossier ont été passées en revue.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Note d'information relevant du secteur des Droits Humains

Le Ministre des Droits Humains a, quant à lui, évoqué les retombées des activités de la RDC en marge de sa participation à la 63ème session du Conseil des Droits de l'Homme, à Genève (Suisse).

La présidence congolaise de l'Alliance internationale pour la prévention des violences sexuelles (PSVI) a été marquée par un Side Event de haut niveau le 30 septembre 2026. Cet événement a significativement accru la sensibilisation

de la communauté diplomatique à Genève sur l'urgence des violences sexuelles liées aux conflits et la protection de leurs survivantes, notamment les enfants.

La principale retombée est l'engagement de plusieurs diplomates, jusqu'alors non informés, à plaider pour l'adhésion de leurs États à cette alliance, promettant ainsi un renforcement de la coopération internationale et des actions plus centrées sur les victimes.

Parallèlement, le dialogue interactif renforcé du 2 octobre 2026 sur le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme a permis à la RDC de dénoncer avec force les violations massives, voire génocidaires, imputées au Rwanda et à ses supplétifs AFC/M23 dans l'Est du pays.

La RDC a réaffirmé son engagement pour les droits humains tout en insistant sur une assistance technique respectueuse de l'expertise nationale. L'impact majeur de ce dialogue fut une quasi-unanimité des États et de la société civile pour condamner ces violations, exiger le retrait des troupes rwandaises, et encourager les efforts de la RDC, culminant par une demande formelle de la RDC au Conseil des droits de l'homme d'acter ce retrait.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

III. APPROBATION DE DEUX RELEVES DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 101ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 23 octobre 2026.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER

IV.1. Dossier relevant du secteur de la Formation Professionnelle

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier relatif au lancement du Programme « Génération Equitable ».

Ciblant 6.000 jeunes sur la période 2026-2028, ce Programme constitue une opportunité offerte aux jeunes afin de leur transmettre des valeurs et un métier, de leur assurer une meilleure survie économique et sociale, de les prémunir contre les antivaleurs (criminalité et le banditisme), de leur garantir une insertion professionnelle durable et une autonomie économique accrue.

A l'horizon 2028, ces bénéficiaires auront acquis des compétences renforcées pour leur insertion professionnelle et entrepreneuriale et les meilleurs projets retenus bénéficieront d'un financement.
L'approche retenue repose sur une combinaison de formation, pratique, accompagnement et mise en relation afin de permettre aux apprenants de transformer les compétences acquises en opportunités concrètes. Ce programme peut être résumé en : *davantage de compétences - davantage d'opportunités - une meilleure autonomie économique*.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE CINQ (05) TEXTES

V.1. Projet de Décret relevant du secteur de la Fonction Publique

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le projet de Décret fixant les modalités de recrutement dans les emplois publics de carrière en République Démocratique du Congo.

Ce texte s'inscrit dans le droit fil, d'une part, des instructions du Président de la République relatives à la promotion de l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi, en particulier dans le secteur public et, d'autre part, des engagements souscrits par notre pays dans le cadre de la mise en œuvre des déclencheurs du programme des facilités élargies des crédits, conclu notamment avec la Banque Mondiale.

Fruit d'un large consensus entre les représentants des différents régimes statutaires et des Institutions concernées, il vise à doter notre pays d'un cadre réglementaire unique, transparent et harmonisé, applicable de manière transversale à l'ensemble des emplois publics de carrière rémunérés par le Trésor public.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

V.2. Projet de Décret relevant du secteur du Plan

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a, au nom du Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement en mission, soumis au Conseil, pour examen et adoption, le

projet de Décret modifiant et complétant le Décret n° 09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de l'initiative pour la transparence des industries extractives en République Démocratique du Congo (CN -ITIE/RDC).

Ce texte tient compte d'une part, l'engagement du Gouvernement de mettre en œuvre la Norme ITIE dans tous les secteurs des ressources naturelles non renouvelables en République Démocratique du Congo et, d'autre part, de la nécessité doter l'ITIE-RDC d'organes souples, gage d'efficacité de son action pour l'atteinte d'un niveau très élevé de transparence et de bonne gouvernance dans les industries extractives.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

V.3. Projet de Loi relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 23 novembre 2026.

Après débats et délibérations, ce projet d'Ordonnance-Loi a été adopté.

V.4. Projets de Décret relavant du secteur de l'Aménagement du Territoire

Le Ministre de l'Aménagzment du Territoire a soumis au Conseil deux textes, pour examen et adoption.

1. **Projet de Décret fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire (ONAT).**

 Il s'agit d'un service public de l'Etat à caractère technique et scientifique institué au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire, et doté de l'autonomie administrative et financière.

 Il est chargé notamment de surveiller et de contrôler de manière permanente l'utilisation de l'espace physique du pays selon les destinations sectorielles, et de réaliser les opérations de suivi, évaluation et contrôle de la mise en œuvre des outils de planification spatiale.

2. **Projet de Décret fixant les modalités particulières de déroulement des consultations dans le cadre de l'élaboration des outils de planification spatiale.**

 Ce texte tient compte de l'implication des acteurs locaux et des groupes concernés au cours du processus sus-évoqué, et exclu de son champ d'application le processus d'élaboration des Plans sectoriels ayant une incidence spatiale mais relevant des Ministères autres que celui de l'Aménagement du Territoire et ce, sans préjudice de l'insertion des Options Majeures d'Aménagement du Territoire (OMAT).

Ces deux projets de Décret sont des mesures d'application de Loi n° 25/045 du 1er juillet 2025 relative à l'Aménagement du Territoire respectivement en ses articles 41 et 91.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux textes.

Commencée à 15h08', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h13'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Yolande ELEBE MA NDEMBO
Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines